

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 avril 2010

CP 10/04-30

L'an deux mil dix, le 26 avril à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etait excusé : M. Viguié.

CREDIT D'ACTION ECONOMIQUE

Pour favoriser les actions collectives mises en oeuvre, promouvoir les savoir faire locaux et soutenir les actions économiques communes engagées sur le territoire, le Conseil Général a mis en place un dispositif d'aides simples et sélectif à l'attention des acteurs économiques.

Il s'agit de :

- soutenir l'organisation et la promotion des filières de production et de transformation qui se créent ou se développent dans le département,
- faciliter et promouvoir la création d'entreprise ainsi que leur transmission,
- répondre à des besoins spécifiques émis par les entreprises appartenant à un secteur d'activité identique.

Les bénéficiaires sont les partenaires du Conseil Général (Chambres Consulaires, Associations, Collectivités Locales, Groupements Professionnels...) qui mettent en oeuvre des actions dans les domaines mentionnés ci-dessus.

L'aide du département prend la forme de subvention attribuée au cas par cas, en fonction de l'intérêt stratégique et économique de l'opération pour le territoire départemental, mais aussi de la contribution de chaque partenaire participant à l'opération.

En application de ces dispositions le comité technique « Avenir Entreprise » s'est réuni le 21 Octobre 2009 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne

Salon de l'Entreprise – 18-19 novembre 2009 – Labège

► LES RAISONS

Le Salon de l'entreprise a lieu tous les ans fin novembre à Toulouse. Il réunit les partenaires de l'entreprise pour la création, le financement, le développement et la transmission d'entreprises.

► LE PROJET

Pour l'édition 2009 les partenaires ont manifesté leur souhait de renouveler l'expérience de mise en avant des attraits économiques du département sur un stand de 18 m². Les entreprises seront également présentes au travers de deux groupements, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie de Tarn-et-Garonne (UIMM) et les Entreprises de Tarn-et-Garonne en Mouvement (ETGM).

► LA RECEVABILITE

Le projet est recevable au titre de la politique en faveur des actions collectives du Conseil Général car :

- il est en relation avec le milieu professionnel des entrepreneurs de Tarn et Garonne

► COUT DE L'OPERATION

Le coût de cette opération s'élève à **14 000 €** et se décompose comme suit :

- Location du stand de 18 m ² (surface,mobilier,matériel,plantes et aménagements)	8 000 €
- Communication	2 000,00 €
- Accueil sur le stand	3 000,00 €
- Divers	1 000,00 €
TOTAL	14 000,00 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **4 000 €** pour le Salon de l'Entreprise des 18 et 19 novembre 2009.

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

	MONTANT
- Subvention du Conseil Général (sollicitée)	4 000,00 €
- Communauté d'Agglomération de Montauban	4 000,00 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie	4 000,00 €
- U.I.M.M	1 000,00 €
- E.T.G.M.	1 000,00 €
TOTAL	14 000,00 €

► AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise », dans sa séance du 21 octobre 2009, considérant :

- que cette demande s'inscrit dans la politique des actions collectives de soutien aux entreprises soutenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne

propose d'accorder une subvention d'un montant de 4 000 € pour l'organisation du « Salon de l'Entreprise» les 18 et 19 novembre 2009 à Labège.

* * * * *

Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne

Salon SIANE – 13-15 octobre 2009 – Toulouse

► LES RAISONS

Le salon S.I.A.N.E (Salon Inter-régional de l'Industrie) a lieu pour la 5ème année consécutive à Toulouse.

Organisé à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées, ce salon professionnel a pour objectif de présenter l'ensemble des entreprises industrielles de Midi-Pyrénées et ainsi de mettre en avant les savoir-faire régionaux.

► LE PROJET

Participation au salon S.I.A.N.E. les 13,14 et 15 octobre 2009 à Toulouse

La Chambre de Commerce et d'Industrie coordonne le stand des entreprises Tarn-et-Garonnaises et ce sont, cette année, 8 entreprises qui se sont inscrites : ALMECA, CELSO, CRISTIN, GILBERT, GOUBIER, RABES, SIBI, SUD PROJET.

► LA RECEVABILITE

Le projet est recevable au titre de la politique en faveur des actions collectives du Conseil Général car :

- il est en relation avec le développement des entreprises du département

► COUT DE L'OPERATION

Le coût de cette opération s'élève à **22 500 €** décomposés comme suit :

- réservation de 8 stands	15 000,00 €
- frais CCI	3 500,00 €
- communication	2 500,00 €
- frais accueil	1 500,00 €
TOTAL	22 500,00 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

La Chambre de Commerce et d'Industrie sollicite une aide départementale d'un montant de **2 000 €** . Le plan de financement a été établi comme suit :

- Subvention du Conseil Général (sollicitée)	2 000,00 €
- Subvention de la Communauté d'Agglomération de Montauban	4 000,00 €
- participation entreprises	13 000,00 €
- Participation C.C.I	3 500,00 €
TOTAL	22 500,00 €

► AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise », dans sa séance du 21 octobre 2009, considérant :

- que cette demande s'inscrit dans la politique des actions collectives de soutien aux entreprises soutenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne

propose d'accorder une subvention d'un montant de 2 000 € pour l'organisation du « Salon SIANE» les 13-14 et 15 octobre 2009 à Toulouse.

* * * * *

Chambre des Metiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne **Salon des véhicules d'occasion – printemps - automne 2009 –** **Montauban**

► LES RAISONS

La FNA 82 (Fédération Nationale Automobile) organise depuis plusieurs années un salon de l'automobile d'occasion qui se déroulera en deux temps au Cours Foucault à Montauban :

- le salon de l'occasion du printemps 2009,
- le salon de l'occasion de l'automne 2009.

► LE PROJET

Ce salon consistera à réunir les professionnels afin de mettre à leur disposition un espace d'exposition de véhicules d'occasions : une vingtaine d'entreprises exposera plus de 400 véhicules par salon.

Il remporte un succès grandissant auprès de la clientèle, grâce à une importante campagne de communication menée auprès des principaux médias du Tarn-et-Garonne (radio, presse, annonces...).

► LA RECEVABILITE

Le projet est recevable au titre de la politique en faveur des actions collectives du Conseil Général car :

- il est en relation avec le développement des concessionnaires automobiles du département

► COUT DE L'OPERATION

Le coût de cette opération pour les deux salons Printemps et Automne est le suivant :

Communication	14 800,00 €
Droit d'accès du Cours Foucault	900,00 €
Frais de gardiennage	4 000,00 €
Location de chapiteau	2 000,00 €
Fête et réception	1 600,00 €
TOTAL	23 300,00 €

► PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Autofinancement	8 900,00 €
Participation des exposants	7 400,00 €
Mairie de Montauban	1 000,00 €
Subvention du Conseil Général sollicitée	6 000,00 €
TOTAL	23 300,00 €

► AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise », dans sa séance du 21 octobre 2009, considérant

- que cette manifestation rencontre un réel succès auprès du public,

propose d'accorder une subvention d'un montant de 6 000 € pour l'organisation du « Salon des véhicules d'occasion » du printemps et de l'automne 2009 à Montauban.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur l'article 657415, sous-fonction 91.

Autorisation de programme 2010	65 000,00 €
Engagement 2010	0 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	12 000,00 €
Disponible	53 000,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 21 octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :

- 4 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne pour l'organisation du « Salon de l'Entreprise » les 18 et 19 novembre 2009 à Labège (31),

- 2 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne pour l'organisation du « Salon SIANE » les 13, 14 et 15 octobre 2009 à Toulouse (31),

- 6 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne pour l'organisation du « Salon des véhicules d'occasion » printemps-automne 2009 à Montauban (82) ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657415, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,